



# Élections 2017 Décryptage sur les migrations

13

## ENFERMEMENT ET TRI

*« Il faut enfermer les migrants pour les trier avant de les laisser entrer. »*

**Vouloir enfermer les personnes migrantes pour les trier aux portes de l'Europe ou de la France conduit généralement à des mauvais traitements et bien souvent à déléguer ce travail à des pays peu respectueux des droits fondamentaux. Cette méthode ne limite ni les migrations, ni les dangers encourus par les personnes migrantes durant leur exil, ni les trafics à qui toute répression supplémentaire profite.**

Pouvoir quitter son pays est un droit fondamental. Pour son plein exercice, il suppose que les frontières soient ouvertes. Ce droit est fondamental car certaines personnes sont persécutées dans leur pays, en raison de leurs opinions politiques, de leur orientation sexuelle, de leur appartenance à une religion par exemple. Il est fondamental parce que des personnes veulent partir pour rejoindre des proches, ou parce qu'elles aspirent à une autre vie, pour des raisons économiques ou culturelles. Tout individu a le droit de choisir son avenir, là où il veut le construire, en fonction de ses projets et de ses rêves.

À contre-courant du respect de ce droit fondamental à la liberté de circuler et de s'installer, la France et l'Europe ont multiplié les camps d'enfermement des personnes migrantes. Ces camps sont destinés à les expulser du territoire ou à les trier pour décider d'en laisser entrer certains.

Dans ces camps, les maltraitances sont monnaie courante : durée d'enfermement inconnue, accès aux soins inexistant ou limités, violences fréquentes, promiscuité, entraves au droit de communiquer, etc.

Mais surtout, ces hommes, ces femmes, ces enfants sont privés de liberté alors qu'ils n'ont commis aucun délit, qu'ils ne constituent pas une menace pour autrui. Priver de liberté des personnes migrantes se banalise alors que cette pratique est inhumaine et dégradante.

Pour préserver l'intégrité de notre humanité, nous nous devons d'accueillir ces personnes et d'examiner leur situation en les laissant jouir de leur liberté. L'examen de leur droit à s'installer demande de l'attention, du temps, des personnes spécialisées, donc des

moyens que les États européens peuvent largement se permettre de consacrer.

Des moyens très importants sont aujourd'hui consacrés à financer des pays peu regardants quant au respect des droits pour qu'ils érigent des barrières et construisent des camps sur les routes migratoires. Ces moyens pourraient utilement être redéployés. Il est possible de passer du business de l'enfermement des personnes migrantes à une politique d'accueil que la France doit promouvoir.

## Proposition

— **Supprimer toutes les formes d'enfermement spécifiques aux étrangers et rompre avec la logique d'éloignement forcé.**

## Pour aller plus loin

- La Cimade, *Frontières européennes. Défense d'entrer ? Illustrations à travers les situations à Calais, Ceuta et Melilla et en Sicile*, juin 2016.
- Assfam, Forum Réfugiés, France terre d'asile, La Cimade et l'Ordre de Malte, *Rapport 2015 sur les centres et locaux de rétention administrative*, juin 2016.
- Migreurop, *Carte des camps 2016*, 6<sup>e</sup> édition, octobre 2016.
- Migreurop (sous la direction de Lydie Arbogast), *La détention des migrants dans l'Union européenne : un business florissant. Sous-traitance et privatisation de l'enfermement des étrangers*, Rosa-Luxemburg-Stiftung, Bruxelles, novembre 2016.